**Chapitre premier — Linguistique et grammaire**

1. **Que décrit le linguiste ?**

La première question est celle de l’objet de description du linguiste. La vision classique de l’étude du langage consiste à dire que le linguiste a pour objet de description les langues naturelles, dans l’espace et dans le temps. Dans l’espace, dans la mesure où son travail consiste non seulement à décrire une langue particulière, par exemple le français, mais surtout à décrire l’ensemble des variétés des langues qui sont parlées dans le monde. Dans le temps aussi, car les processus de changement dans la formation des langues, et dans leur évolution, sont fondamentaux pour comprendre en quoi consistent les langues naturelles.

1. **La grammaire et les grammaires**

Pour bien comprendre en quoi consiste le projet d’une science du langage, nous allons montrer d’abord en quoi la linguistique se distingue de la **grammaire traditionnelle**. Nous commencerons par distinguer *la* grammaire *des* grammaires. Par convention, nous désignerons par *la grammaire* d’une langue ce que cherche à décrire le linguiste, alors que nous parlerons *des grammaires* pour désigner les différentes descriptions de langues écrites par les grammairiens.

On peut distinguer les propriétés suivantes des grammaires et de la grammaire.

Si le linguiste peut parler de *la* grammaire d’une langue, c’est en référence à un système, à un ensemble de règles qu’il a la charge de décrire. Ainsi, la **grammaire** est un ensemble abstrait de règles, une théorie, dont la formulation est l’explicitation des connaissances que les sujets parlants ont implicitement sur leur langue.

De son côté, le grammairien n’a pas un tel projet. Son but premier est de fabriquer un

outil de travail, comme le dictionnaire est un outil de travail pour l’orthographe et la signification des mots. Une grammaire est donc, si possible, une **description complète** des

conventions grammaticales d’une langue, concernant la *rection* (les phénomènes d’accord)

et la *flexion* (les phénomènes comme les conjugaisons, les déclinaisons, le nombre et le

genre), les *modes de construction des phrases,* ainsi que les *règles orthographiques*.

Cela dit, cet inventaire des caractéristiques des grammaires appelle plusieurs remarques, afin de comprendre ce que sont les grammaires dites **traditionnelles**.

1. **Propriétés des grammaires traditionnelles**

Tout d’abord, les grammaires traditionnelles sont **multiples**. Leur multiplicité ne concerne pas les règles de la langue, mais leur modalité de présentation, leur terminologie, leur caractère partiel ou complet, etc. Cela dit, malgré leurs divergences, les grammaires traditionnelles (Grevisse, Wagner, Sandfeld, etc.) ont certains points communs.

Tout d’abord, ce sont toutes des **grammaires de la langue écrite**. La plupart des règles qu’elles contiennent concernent la langue écrite, notamment les faits de rection et de flexion. Pour une langue comme le français, cela se justifie pleinement, car les problèmes d’accord et de conjugaison sont très complexes par rapport à d’autres langues.

Par ailleurs, la langue qui est décrite est une **langue standard**, qui n’est pas la langue en usage. Les références et les exemples sont les auteurs classiques, qui utilisent une syntaxe parfois différente de la nôtre, notamment en ce qui concerne l’ordre des mots (cf. l’expression *je le peux faire*, fréquente au XVIIe siècle, par opposition à la construction contemporaine *je peux le faire*). En d’autres termes, la langue dont parle la grammaire n’est pas la langue en usage ordinaire, mais la langue dans un de ses usages particuliers, la langue écrite littéraire. En outre, le but des grammaires est de donner un ensemble de règles dont la fonction est **prescriptive**. La forme générale d’une grammaire traditionnelle est en effet du type « ne dites pas, mais dites ». En ce sens, les grammaires traditionnelles ne sont pas seulement des descriptions d’une langue ; étant prescriptive (on consulte une grammaire pour vérifier si l’on doit dire *Après que les enfants se soient couchés* ou *Après que les enfants se sont couchés*), une grammaire consiste en un ensemble de **normes**.

Que faut-il entendre ici par *normes* ? Les normes en général, et les normes grammaticales en particulier, sont des règles validées institutionnellement. Quelles sont les institutions qui valident les règles des grammaires ? D’une part, il existe pour la francophonie une institution (l’Académie française) qui fixe dans sa grammaire les règles du français.

D’autre part, en amont, il existe une caution à ces prises de décision, l’existence de la **littérature**. C’est donc la littérature qui constitue la source des critères dont la grammaire a besoin pour justifier ses choix et ses décisions.

Enfin, les règles des grammaires ne sont pas des règles générales, mais des règles **particulières**.

Le propre d’une grammaire traditionnelle est certes de donner une formulation générale, mais il est surtout de donner la liste complète, exhaustive des exceptions à cette règle. Ce mode de présentation est d’ailleurs totalement ancré dans notre fonctionnement mental, notamment par le fameux adage « c’est l’exception qui confirme la règle ».

1. **Linguistique et sciences du langage**

Le malheur, pour la linguistique d’aujourd’hui, est qu’elle n’est plus la seule discipline qui ait quelque chose à dire sur le langage naturel. La psychologie, la philosophie, l’informatique, l’intelligence artificielle, les neurosciences, etc., ont toutes développé des hypothèses et des théories sur le langage, qu’elles aient trait à l’apprentissage, à l’acquisition, à la signification, à la référence, au traitement de la parole, au dialogue homme-machine, à la traduction automatique, ou encore à l’étude des pathologies liées au langage. La situation de monopole dont jouissait la linguistique il y a quarante ans relativement à ces différentes problématiques a maintenant disparu. Ceci explique que l’on parle plus volontiers actuellement de *sciences du langage* que de *linguistique*.

Dans le cadre de cette matière, il ne s’agira pas d’une introduction aux sciences du langage. Le domaine disciplinaire serait beaucoup trop étendu, et c’est la raison pour laquelle des domaines connexes à la linguistique, comme la sociolinguistique, la psycholinguistique, la linguistique informatique, la linguistique appliquée à l’enseignement des langues ne sont pas l’objet du contenu du module. Nous nous contenterons plus modestement de délimiter les frontières de la linguistique relativement à ses domaines que sont la phonologie, la morphologie, la syntaxe, la sémantique et la pragmatique.